

## **ANNEXE 5 – REFUGE DE LA VOGEALLE**

### **GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES DE SERVICE PUBLIC**

Le prix de la nuitée est fixé par la commune : il s'établit à 15 € pour la saison 2019.  
La commune se réserve le droit de faire évoluer ou non ce tarif. Dans ce cas le nouveau tarif sera communiqué aux gardiens avant le début de saison.

### **GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES ET ANNEXES**

Cette annexe sera complétée selon la proposition du futur gardien